

ALGERIE TELECOM EPE – SPA RCN°02B18083

Capital social de 115.000.000.000de DA

Siège sociale RN N°05, Cinq maisons, Mohammedia – 16200-Alger

Direction Opérationnelle d'Ain-Temouchent

Sous-direction Technique Opérationnelle

Département réseau d'accès

Réf : AT/DOT- 46/SDTO/DRA/CRU /97/ 2023

À : Monsieur le Gérant de l'entreprise

CHAABANE SARI ABDERRAHMANE

ETB N°17 RUE DERRAR ABDERRAHMANE

TLEMCEM

Objet : MISE EN DEMEURE N°2 AVANT LA RESILIATION.

Projet : Travaux de canalisation urbaine.

Lot N°03 : Cite 90 lotissement a cote de central CT8 + cite SNMC EL MALEH

- Vu le contrat d'adhésion N°06/2023 du 13/02/2023 ayant l'objet travaux de canalisation urbaine.
- Vu le bon de commande N°230060 du 23/03/2023 ;
- Vu l'ordre de service N°42 Du 23/03/2023 de démarrage des travaux notifié le 23/04/2023.
- Vu le PV d'ouverture de chantier le 23/04/2023.
- Considérant que le délai d'exécution contractuel est consommé à 95 % alors que le taux d'avancement des travaux ne dépasse pas les 20%.
- Vu l'article 04 du contrat d'adhésion N°06/2023 du 13/02/2023 alinéa 4-1 relatif à l'engagement du partenaire cocontractant.
- Vu l'article N°19 du contrat d'adhésion N°06/2023 du 13/02/2023 relatif à la responsabilité du partenaire cocontractant.
- Vu le rapport envoi par le service de CMP le 15/05/2023.
- Vu l'envoi de la première mise en demeure en date du 04/05/2023.

De ce qui procède :

L'entreprise CHAABANE SARI ABDERRAHMANE représenté par son gérant est mise en demeure dans un délai de 48H à compte de la date de la publication de la dite mise en demeure sur site WEB d'Algérie télécom et avec les voies règlementaire.

À l'effet de :

- * Renforcer le chantier par les moyens Matériel et moyens humain.
- * Nous délivrer le projet dans le plus bref délai.

Algérie télécom se réserve le droit de prendre les mesures administratives et règlementaires à l'encontre de l'entreprise.



Ain T'émouchent, le 16/05/2023

Directeur opérationnel

Signé: BOUALLEG Lyazid